

ALLOCATIONS DES CODES TRANSPONDEURS

Un aéronef doit être équipé d'un transpondeur ainsi que des équipements de communication et de navigation prévus. En CAM I, CAM V et CAM T, chaque aéronef doit être équipé d'un transpondeur mode A + C avec alticodeur ou d'un transpondeur mode S de niveau minimum 2 avec alticodeur.

Les codes SSR mode 3/A sont limités en nombre et les besoins sont de plus en plus grands en raison de l'augmentation du trafic aérien et de la mise en place largement du mode S.

Pour cela, le bureau EUR/NAT de l'OACI a mis en place un plan de gestion des codes SSR dans l'espace EUR de l'OACI. L'ORCAM (Originating Region Code Assignment Method), permet la distribution de séries de codes aux centres de contrôle régionaux pour les vols de transit internationaux. La zone couverte par l'ORCAM comprend dix régions dont la France (EUR B).

Parmi les 4096 codes existants, 288 codes sont réservés pour l'OTAN, et pour des usages strictement militaires.

Les codes exposés dans les tableaux ci-dessous, sont divisés en trois parties :

- Codes domestique: Ces codes sont attribués aux aéronefs qui restent dans la limite de la zone responsabilité convenue.

- Codes OTAN: Les 288 codes gérés par l'OTAN, sont réservés à un usage militaire exclusivement en temps de paix, de crise ou de guerre. Ils sont utilisables dans tous les espaces aériens OTAN excepté les USA et le Canada.

- Codes uniques: Issus des deux items précédents, ces codes ne font partie d'aucune série, ils sont uniques et servent à la désignation d'une mission ou type de vol spécifique.

L'ensemble des codes ci-dessous, sont alloués aux organismes et activités de l'aviation d'état. Ces codes doivent être appliqués de manière rigoureuse par les organismes ATC.

Allocations des codes transpondeurs	Version 2.0	03AVR2022	Page 1
© SOD France	Département SO France		

1. Codes domestique

Codes	Utilisation Défense	Utilisation Civile
0001 → 0017	Opérations navales en Atlantique et Méditerranée dans les limites de la FIR France	
0010 → 0017	Aéronefs autorisés à travailler en ZIT par CNOA quart nord-est	
0020 → 0027	Aéronefs autorisés à travailler en ZIT par CNOA quart sud-ouest	
0040 → 0047	Aéronefs autorisés à travailler en ZIT par CNOA quart sud-est	
0070 → 0076	Cibles mobiles du centre d'essai de landes et de la méditerranée	
0460 → 0477	CMCC BREST	
1000 (1)		Aéronefs identifiés en utilisant l'indicatif d'appel transmis par mode S.
1201 → 1237	CDC RAKI dans sa zone de responsabilité partie nord-est	Approches de Annecy, Grenoble, Valence, Lyon, Saint Etienne, Toulouse, Rodez, Agen, Tarbes, Bordeaux, La Rochelle.
1240 → 1267	Villacoublay Approche	
2000 (1)		Aéronef entrant dans l'espace aérien national sans instruction de contrôle.
2601 → 2607	CCER TOULOUSE	
2610 → 2617	CCER TOULOUSE	
2620 → 2627	CCER TOULOUSE	
2630 → 2637	CCER AIX – CCER BREST	
2640 → 2646	CCER BORDEAUX	
2650 → 2657	CCER CAZEAUX – CCER ISTRES	
2660 → 2667	CCER ISTRES	
2670 → 2676	CCER ISTRES – CCER MARSAN	
3401 → 3437	CCMAR Atlantique – CCMAR Méditerranée	Approches de Beauvais, Chalons, Rouen, Melun, Bâle, Toulouse, Rodez, Bergerac, Poitiers.
3401 → 3477	Orange Approche	
3401 → 3450	CCM Guyane	
3440 → 3467	Force d'action navale (bâtiments mettant en œuvre des hélicoptères).	
3601 → 3677	CDC RAMBERT dans sa zone de responsabilité	
	Porte-avions en Atlantique et Méditerranée (3)	
	LE LUC Approche	
3601 → 3647	ORLEANS Approche – NANCY Approche	

Allocations des codes transpondeurs	Version 2.0	03AVR2022	Page 2
© SOD France	Département SO France		

3601 → 3641	CMC CAZAUX	
4201 → 4277	CDC MARINA dans sa zone de responsabilité	Approches de Paris le Bourget, Paris CDG, Paris Issy, Toussus, Paris Orly, Pontoise.
4201 → 4227	LORIENT Approche	
4260 → 4277	LANVEOC Approche	
4501 → 4577	EACA Roissy CDG	Approches de Paris CDG, Clermont-Ferrand, Saint Yan.
4501 → 4533	ETAIN Approche	
4501 → 4557	CMC ISTRES	
4501 → 4547	Tous CDC : activité en CBA 1 hors exercices nationaux et internationaux. Tous CDC : COGNAC APP : avions PC21 en LF-R49 ZRT 7X1 7X2 et TSA9	
4601 → 4607	COGNAC Approche	
4601 → 4637	DAX Approche	
4601 → 4627	CDC RAKI dans sa zone de responsabilité partie nord-est hors CBA1	
4630 → 4647	CDC MARINA hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans e remplacement dans la partie nord-est du CDC RAKI	
4650 → 4667	CDC RAMBERT hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans de remplacement dans la partie nord-est de la zone du CDC RAKI	
5001 → 5057	HYERES Approche	
5001 → 5007	CMCC AIX (uniquement dans zone déléguée Genève)	
5010 → 5027	CDC MARINA hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans de remplacement dans la zone du CDC RAMBERT	
5030 → 5057	CDC RAKI hors hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans de remplacement (sauf 5030 à 5037 dans la zone du CDC MARINA)	
5060 → 5077	CDC RAMBERT hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans de remplacement dans la zone du CDC MARINA	
5070 → 5077	Aéronefs autorisés à travailler en ZIT par CNOA quart nord-ouest incluant les départements du Pas de Calais et du Nord de Dunkerque à Lille	

Allocations des codes transpondeurs	Version 2.0	03AVR2022	Page 3
© SOD France	Département SO France		

5401 → 5440	ST DIZIER Approche	Approches de Lyon, Nice, Marseille, Montpellier.
5401 → 5427	ALAT entrainement VSV en LF-R 41 et 42	
6001 → 6077	Champ de tir de SUIPPES (LF-R4A, B, C LF-175 A, B)	
	LANFIVISIAU Approche	
	SALON Approche	
	CMC Solenzara	
	COGNAC Approche	
6001 → 6030	EVREUX Approche	
6001 → 6060	MARSAN Approche	
6001 → 6067	AVORD Approche	
6001 → 6037	LUXEUIL Approche	
6040 → 6067	PHALSBOURG Approche	
6101 → 6120	CDC MARINA hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans de remplacement dans la partie ouest de la zone du CDC RAKI	Approches de Calais, Le Touquet, Lille, Merville, Colmar, Strasbourg, Aix.
6201 → 6257	CDC RAKI dans sa zone de responsabilité partie ouest	Approche de Metz.
6201 → 6247	CMCC AIX	
6260 → 6277	CDC RAMBERT hors de sa zone de responsabilité ou en cas d'activation des plans de remplacement dans la partie ouest de la zone du CDC RAKI	
6501 → 6577	CMCC PARIS	
	CMCC REIMS	
	CMCC BORDEAUX	
7000	Vol VFR en espace aérien non contrôlé.	
7014 → 7015	Transports d'urgence hospitaliers Hélicoptères des armées (HOSP national, transports sanitaires primaires ou inter hospitaliers).	
7050 → 7057	Transit VFR en zone d'approche militaire	
7066 → 7067	Ballons (codes utilisables après accord DIRCAM)	
7074 → 7076	Avions de la sécurité civile en VFR en intervention sur les feux (5)	
7400 → 7407	Mission réelle de sûreté aérienne chasseur	

Allocations des codes transpondeurs	Version 2.0	03AVR2022	Page 4
© SOD France	Département SO France		

7410 → 7414	Mission réelle de sûreté aérienne hélicoptère et avion léger	
7426 → 7427	Mission réelle drone	
7432 → 7437	Missions de ravitaillement en vol	
7720 → 7727	Operations SAR (l'utilisation de ces codes est à coordonner entre CCS Français et alliés lorsque l'opération a lieu en limite de zone de responsabilité)	

2. Codes OTAN

Codes	Utilisation Défense	Utilisation Civile
1520 → 1547	EDCM dans les limites de l'espace aérien national.	
1550 → 1557	ALAT (exercices et manœuvres en FIR France).	
1560 → 1562	Drone en mission d'entraînement.	
1563 → 1577	Polygone Guerre Electronique	
1601 → 1667 (2)	Exercices nationaux et internationaux (y compris en CBA1).	
1670 → 1677	Aéronefs sous contrôle SDA dans les limites de l'espace aérien national.	
1701 → 1727	Porte avion Atlantique et Méditerranée dans les limites de la FIR France. (3)	
	Polygone Guerre Electronique. (4)	
2401 → 2417	ALAT (exercices et manœuvres en FIR France).	
2420 → 2477	Aéronefs sous contrôle SDA dans les limites de l'espace aérien national.	

3. Codes uniques

Codes	Utilisations
0300 (1)	CAM V en dessous du FL115
0400 (1)	CAM V en espace aérien contrôlé sans clearance / CAM V > FL115 (2)
2647	CCER BORDEAUX vol particulier GABY ou VADOR
2677	Code utilisable pour tous les centres pour vol « CER en situation particulière)
4401	Avions légers de la Police Nationale en VFR
6070	Cognac Approche Transit VFR
6077	Cognac Approche Transit IFR
6700 (1)	Réseaux TBA
7415	SDA en CAM en transit pour des missions prioritaires (pouvant imposer de modifier un vol en cours)
7416	SDA en CAG en transit pour des missions prioritaires (pouvant imposer de modifier un vol en cours)
7417	Aéronef en procédure CERISE (6)
7420	Hélicoptères de la sécurité civile, de la gendarmerie (hors transport d'urgence hospitalier) et de la douane en intervention sur l'ensemble du territoire national métropolitain (7)

Allocations des codes transpondeurs	Version 2.0	03AVR2022	Page 6
© SOD France	Département SO France		

7421	Coordination CAM/CAG particulières ou coordination pour les transferts CAM vers CAG ou inversement
	Vols de contrôle en LF-R25 C/H
7422	Missions d'entraînement aux mesures de sûreté aérienne
7423	SDA sur EPT en CAG
7424	SDA sur EPT en CAM
7425	Vol dans le cadre du traité « Ciel Ouvert » OSY
7430	Changement de mission en vol pour mission de sûreté aérienne
7431	Coordinations CAM/CAG particulières en complément du code 7421 (en cas de séparation des dispositifs)
	Vol avions de ravitaillement en vol
7500 (1)	Intervention illicite INTERDIT SUR IVAO
7600 (1)	Panne radio
7700 (1)	Urgence

(1) : Ces deux codes sont uniques et ne peuvent pas être déclinés.

(2) : L'utilisation de ce code ne dispense pas du respect des conditions de pénétration des espaces aériens contrôlés considérés, notamment du contact radio.

(3) : En Méditerranée : en FIR France privilégier les codes 1701 à 1727, l'emploi des codes 3601 à 3677 nécessite une coordination avec le CDC Lyon.

(4) : Le polygone de guerre électronique utilise les mêmes codes en France et en Allemagne.

(5) : Missions opérationnelles de service public d'intervention sur les feux effectuées en vol à vue et mises en place pour ces missions en vol à vue ou en vol aux instruments non contrôlé. Ces codes ne doivent pas être utilisés pour d'autres types de missions (formation et entraînement, simples liaisons, etc.). L'emploi de ces codes ne dispense pas du respect des autres conditions éventuelles de pénétration des espaces aériens.

(6) : Procédure CERISE : croisement exceptionnel du réseau très basse altitude défense pour raison impérieuse de service.

(7) : Missions de service public, d'action de l'État en mer, de police, de douane, de sécurité publique ou de secours effectuées en vol à vue et mises en place pour ces missions en vol à vue ou en vol aux instruments non contrôlé. Ce code ne doit pas être utilisé pour d'autres types de missions (formation et entraînement, simples liaisons, etc.). L'emploi de ce code ne dispense pas du respect des autres conditions éventuelles de pénétration des espaces aériens.

Allocations des codes transpondeurs	Version 2.0	03AVR2022	Page 7
© SOD France	Département SO France		